



**Morières**  
lès Avignon

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021 à 18:30**

Monsieur le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à chacun des conseillers municipaux, procède à l'ouverture de la séance et annonce l'ordre du jour, constitué de 2 délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18:30.

- 1- Monsieur le Maire fait lecture de l'état de présence et recueille les pouvoirs afin de déterminer le quorum :

Eric DEVALQUENAIRE est représenté par Patrick DUVAL  
Stéphanie CASTRIGNANO est représentée par Catherine PRAT  
Estelle ROLLE est représentée par Grégoire SOUQUE  
Jennifer HAMAIDE est représentée par Pierre Jean FAUCITANO  
Fabrice BAUDOIN est représenté par Sandrine IGNERSKI

L'état de présence est donc le suivant :  
24 présents, 5 excusés avec procuration  
Le quorum est atteint.

- 2- Monsieur le Maire propose de désigner le secrétaire de séance. Il sollicite Jade MORENAS et demande l'approbation de l'assemblée (L 2121-5 du CGCT), celle-ci approuve à l'unanimité
- 3- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les comptes rendus des Conseils Municipaux suivants, pour lesquels des modifications devaient être apportées :

- ↳ Séance du 28 juillet 2020 : état de présence rectifié, ajout du nom du secrétaire de séance, résultats des votes  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité,
- ↳ Séance du 6 octobre 2020 : état de présence ajouté, date du prochain conseil municipal rectifiée  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité,
- ↳ Séance du 15 décembre 2020 : la délibération qui a fait l'objet d'un retrait de l'ordre du jour est celle concernant l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020, et non celle de l'ouverture des commerces alimentaires.  
Le compte rendu est approuvé après prise en compte des modifications.

- 4- Monsieur le Maire sollicite l'approbation de l'ordre du jour de la séance. Il obtient l'approbation de l'assemblée à l'unanimité.

---

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

### Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Raphaël MICHEL, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie Laure PERDIGUIER, Philippe REYNERO, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

### Étaient absents excusés et représentés :

Eric DEVALQUENAIRE à Patrick DUVAL, Stéphanie CASTRIGNANO à Catherine PRAT, Estelle ROLLE à Grégoire SOUQUE, Jennifer HAMAIDE à Pierre Jean FAUCITANO, Fabrice BAUDOIN à Sandrine IGNERSKI

### Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Jade MORENAS

La séance est ouverte à 18h30,

~~~~~

### Délibération N° 2021-01-001 : Arrêt du projet de Plan Local d'urbanisme et bilan de la concertation du public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les raisons qui ont conduit à réviser le Plan Local d'Urbanisme, les conditions dans lesquelles le projet de P.L.U. révisé a été mis au point et à quelle étape de la procédure il se situe aujourd'hui.

Lors de la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 04 mars 2014 le Conseil Municipal a affiché sa volonté de :

- Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles,
- Lutter contre l'étalement urbain et les déperditions d'énergie,
- Préciser les orientations des secteurs stratégiques identifiés
- Ajuster les dispositions réglementaires,
- Prendre en compte l'évolution du contexte législatif.

Au cours de ce Conseil Municipal, il a été décidé de mettre en œuvre les modalités de concertation suivantes :

- ouverture d'un registre d'observation au service urbanisme de la commune,
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire,
- réalisation d'articles ou d'un dossier dans la revue municipale,
- informations sur le site internet de la commune,
- organisation d'au moins une réunion publique.

Ces modalités ont été mises en œuvre de la façon suivante :

- la mise à disposition d'un registre au service urbanisme aux heures et jours d'ouverture,
- la mise à jour des informations relatives à la révision du P.L.U. sur le site internet de la commune trois fois au cours de la procédure,
- la parution de deux articles consacrés à la révision du P.L.U. dans le bulletin municipal,
- une réunion avec la profession agricole le 16 octobre 2018,
- une réunion publique le 13 avril 2019 qui a réuni environ 70 personnes,
- la distribution d'un questionnaire aux habitants suite à la réunion publique du 13 avril 2019 (il a été enregistré 9 réponses en retour),
- une réunion publique le 2 juillet 2019 qui a réuni environ 10 personnes.

Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.

**Vu** la délibération en date du 04 mars 2014 prescrivant la révision du P.L.U. et décrivant les modalités de la concertation du public,

**Vu** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, ayant eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2018,

**Vu** la décision de l'Autorité Environnementale en date du 19 décembre 2018 ne soumettant pas le projet de P.L.U. à évaluation environnementale,

**Vu** le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes,

**Considérant** que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes publiques à consulter,

**Vu** les articles L.153-31 à L.153-33 et L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme relatifs à la concertation du public,

**Vu** l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme, relatif à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

**Vu** le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération,

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

- **DÉCIDE** de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, il considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
- **DÉCIDE** d'arrêter le projet de P.L.U. révisé de la commune de Morières-Lès-Avignon tel qu'il est annexé à la présente délibération,

➤ **PRÉCISE** que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées ou consultées pour l'élaboration du P.L.U.,
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés en ayant fait la demande,

➤ **INDIQUE** que :

- La présente délibération et le projet de P.L.U., annexé à cette dernière, seront transmis au Préfet du Département,
- Le dossier d'arrêt du P.L.U. et le bilan de la concertation seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai d'un mois.

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK)

ABSTENTION : 0

*Monsieur le Maire ouvre le débat avant la mise au vote de cette délibération et effectue une présentation succincte :*

*Ses propos sont ici restitués en intégralité.*

*« Le premier point de l'ordre du jour concerne l'arrêt du projet du nouveau Plan Local d'Urbanisme.*

*Tout d'abord, je voudrais expliquer les raisons du report de ce conseil municipal, initialement prévu le 26 janvier 2021. Dans le courant du mois de janvier, à notre demande, nous avons rencontré les Personnes Publiques Associées, et trois fois la Direction Départementale des Territoires.*

*Ces réunions étaient informelles, et avaient pour seul objectif de travailler en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs concernés ;*

*Il était important pour nous, d'exposer à chacun nos motivations et nos objectifs.*

*Au cours de ces réunions, il a été demandé à la commune d'apporter plus de précisions dans la définition des objectifs.*

*C'est la raison pour laquelle, nous avons repoussé le conseil municipal, afin d'ajouter les quelques pages de préambule que vous voyez.*

*Ces rajouts correspondent parfaitement à nos motivations initiales.*

*En aucun cas la commune ne s'est fourvoyée, ou n'a modifié ses objectifs.*

*Comme vous le savez, après l'approbation de ce nouveau projet, les PPA (Chambre d'Agriculture, DDT, SCoT, CCI) émettront un avis officiel sur notre PLU.*

*Ces précisions étant apportées, je vous propose d'introduire ce point.*

*Je laisserai ensuite la parole au Directeur Général des Services. Il exposera à l'assemblée les éléments techniques, qui permettront de traduire concrètement nos orientations.*

*Enfin, nous aurons tout le temps d'échanger sur le sujet, et de répondre à toutes les questions.*

*La délibération lançant la présente révision du PLU date de 2014, mais pour des raisons propres à l'ancienne municipalité, celle-ci n'a été véritablement engagée qu'à la fin de l'année 2017.*

*Lors de l'élection de notre majorité en juillet 2020, la révision avait été mise en suspens afin de permettre à la nouvelle municipalité d'en modifier les orientations.*

*Aujourd'hui, ce PLU a vocation à prendre en compte les réalités actuelles, et à définir l'aménagement de la ville dans les 15 années à venir.*

*Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, en préambule du PLU, expose clairement nos objectifs, et les moyens que nous mettons à notre disposition pour y parvenir.*

#### **↳ Première orientation :**

##### **Concilier la dynamique démographique et le cadre de vie**

*Je pense que nous le savons tous : le problème principal de notre ville, c'est l'explosion des constructions ces dernières années.*

*Ce rythme n'est pas tenable sur le long terme, et il faut rapidement y remédier, voilà où se sont concentrés nos efforts depuis le mois de juillet.*

*Le projet de PLU qui vous est soumis ce soir contient donc un certain nombre d'éléments, qui mettront fin à ce phénomène. Ces outils éviteront l'explosion des constructions, et les adapteront à leur environnement.*

*Le DGS exposera plus en détail les outils compris dans le règlement, zone par zone.*

#### **↳ Deuxième orientation :**

##### **Maintenir et développer l'attractivité économique**

*L'objectif de ce PLU est aussi de délimiter des zones précises réservées aux activités économiques : artisanat, commerce, production. L'habitat est totalement proscrit au sein de ces zones, pour éviter des incohérences urbanistiques.*

*Des linéaires spécifiques sont délimités en centre-ville, pour y maintenir le commerce de proximité. Ces dispositions permettent également de ne pas transformer les commerces du centre-ville en logements.*

*Le dynamisme économique représente un facteur de vitalité essentiel pour notre ville. Il faut que nous soyons capables de maintenir, et de créer des emplois à Morières. Elle ne doit pas devenir une ville dortoir, où on habite, mais où on ne vit pas.*

*Il faut tout faire pour que les Moriérois puissent travailler, habiter, consommer et se divertir, à Morières.*

#### **↳ Troisième orientation :**

##### **Préserver les espaces naturels et agricoles**

*La commune de Morières possède une large surface agricole et naturelle qu'il faut protéger contre le mitage. Les zones naturelles et agricoles sont donc conservées, voir agrandies, et certaines sont renforcées.*

*Je précise qu'avec ce nouveau PLU, la superficie des zones naturelles et agricoles augmente de 26 hectares.*

*Le présent PLU comporte également des dispositions favorisant la nature en ville, notamment sur le maintien des espaces verts dans les projets d'habitat collectif.*

#### **↳ Points particuliers :**

*Je souhaite maintenant aborder quelques sujets précis qui intéressent tous particulièrement les Moriérois.*

⇒ **Les Conventions avec l'EPF :**

Tout d'abord, les trois conventions passées par l'ancienne municipalité avec l'Etablissement Public Foncier PACA.

Trois sites sont concernés :

- Les Sumelles,
- République,
- Jean Monnet (là où se situe le garage ou l'ancien magasin Douxrève)

Ces conventions engagent financièrement et juridiquement la Mairie.

Nous ne pouvons donc pas les annuler d'un coup de baguette magique, et notre souhait pour ces conventions est le suivant :

✓ Pour les Sumelles :

Nous y travaillons depuis août, en coopération avec la Préfecture, afin de revoir le projet. Nous souhaiterions remplacer l'école par un autre équipement public (crèche ou centre aéré), et faire en sorte de retirer une soixantaine de logements.

✓ Pour République :

Le projet doit normalement sortir en même temps que les Sumelles. Cela nous semble prématuré, et il ne faut pas que tout sorte en même temps, car cela posera de gros soucis au niveau des équipements publics. Nous allons donc solliciter l'EPF pour repousser l'échéance, et éventuellement revoir le projet.

✓ Pour le projet Jean Monnet :

Nous sommes autour des 40 logements. Il n'y a pas d'opposition de notre part, mais un désaccord entre le gérant du garage et l'EPF. Dès qu'il sera réglé, le projet pourra sortir.

⇒ **L'emplacement de la future école :**

A présent, venons-en à l'école. Nous avons proposé de la faire plus au sud, pour éviter la concentration de la circulation sur Pagnol et les Sumelles. Nous avons identifié une zone au sein des Craoux, qui serait plus appropriée.

C'est une zone classée comme agricole, mais où il n'y a aucune agriculture depuis plusieurs décennies. Ce sont des terrains en friche.

Nous avons soumis l'idée à la Préfecture et à la Chambre d'Agriculture, qui ne semblent pas opposées. Mais il faudra attendre leur avis officiel sur la question.

Je précise que les quelques hectares nécessaires au projet sont largement compensés par la zone dite Est Gare, que nous rétrocédons entièrement à l'agricole.

Je cède à présent la parole au DGS, et à l'issue nous pourrons répondre à vos questions et échanger autant que vous le souhaitez sur ce projet de nouveau PLU. »

Annick DUBOIS fait observer qu'il conviendrait de modifier le libellé de cette délibération qui à son sens est à l'état de projet. Après échanges entre Mr le Maire, le DGS, le Directeur de Cabinet et Annick DUBOIS, il est convenu de modifier le titre de la délibération.

**Présentation du Directeur Général des Services :**

Le Directeur Général des Services effectue une présentation des modifications apportées au PLU, par l'intermédiaire d'une projection présentant toutes les zones les unes après les autres, avec des plans comparatifs expliquant l'avant et l'après.

Il explique au préalable prendre le relais de Monsieur VIDAL, Architecte en charge de formaliser les orientations de modifications du PLU de la commune, absent pour raisons impératives et personnelles.

Il explique que ce dossier est une course de longue distance, menée grâce à l'investissement du personnel municipal qu'il souhaite remercier à cette occasion. Il adresse d'ailleurs des remerciements à tous les agents qui assurent un travail de qualité, dans une période difficile compte tenu de la crise sanitaire.

Il fait référence à deux lois qui ont modifié l'actualité et engendré certaines modifications de ce PLU : la loi ALUR de 2014 qui vise à renforcer la densification en zone urbaine avec la suppression du COS (coefficient d'occupation des sols) et la loi ELAN avec notamment l'article 37 concernant les modalités du rapport de présentation des PLU, et la possibilité de transformation de certains bâtiments en logements.

Il procède ensuite à l'examen zone par zone, et donne des précisions notamment sur les hauteurs de faitage des constructions (voir document joint au compte rendu).

Les différentes interventions d'Annick DUBOIS qui se sont succédé, sont rapportées dans les notes jointes au présent compte-rendu.

Il est question des chiffres relatifs au nombre d'habitants de la commune, et de certaines divergences selon les sources ; de l'augmentation de la population qui nécessitera des modifications au niveau infrastructures.

Gilles GIAMO note que des efforts sont faits, mais observe également les différences au niveau des chiffres de la population. Il évoque également la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB), et la nécessité de connaître les objectifs de la Région surtout en ce qui concerne l'aéroport.

Monsieur le Maire répond que les chiffres avancés indiquent bien que le seuil des 9 000 habitants est franchi.

Jean Marc FOUIN évoque les liaisons de déplacement à recréer.

Le Directeur de Cabinet apporte des précisions quant à la zone des Sumelles, de la trame verte en augmentation, et de la part réservée sur la zone UB aux espaces verts. Une étude de circulation est en cours relative aux déplacements doux (pistes cyclables, déplacement piétonnier).

Jean Marc FOUIN demande des précisions quant aux entrées et sorties de la commune. Il souhaite savoir si des améliorations ont été prévues.

Monsieur le Maire informe avoir demandé des projets sur des modifications d'entrée et de sortie de ville, avec des espaces verts pour améliorer et donner une image agréable de la ville.

Annick DUBOIS parle de la densification avec les deux opérations immobilières sur l'avenue Jean Monnet et l'augmentation de la population qu'elles vont entraîner. Elle s'interroge sur la gestion des effectifs supplémentaires au niveau des écoles, du restaurant scolaire, de la crèche. Comment gérer ce flux ? dans l'attente du nouveau groupe scolaire, elle se demande comment les enfants seront accueillis.

Monsieur le Maire précise que les nouveaux logements de l'opération CERAN correspondent à des typologies T2 avec un seul logement T3.

Il parle de 200 demandes en attente sur Morières, qui proviennent de retraités, de jeunes couples ; donc peu d'enfants pour le moment. La prochaine rentrée scolaire sera assurée avec l'ouverture d'une classe supplémentaire ; il estime que pour 2022, la rentrée ne posera pas de problème et que cela devrait passer également pour 2023.

Pour ce qui concerne l'opération « Douxrève », des familles occuperont ces logements. Sur la zone des Sumelles, une crèche et un centre de loisir sont prévus mais l'opération ne débutera pas avant l'horizon 2025.

Il explique également les typologies des familles en attente, des personnes âgées qui souhaitent trouver un cadre de vie tranquille ; il évoque aussi des familles avec des adolescents en études sur Avignon (collège ou lycée) et pour lesquelles les déplacements quotidiens représentent un problème du fait du manque de lignes de bus.

Sur le site République, un espace a été réservé pour un bâtiment public, une nouvelle mairie.

Jean Marc FOUIN demande comment se fera l'acquisition des terrains pour la construction du nouveau groupe scolaire ?

Monsieur le Maire répond que ces acquisitions se feront à l'amiable.

Jean Marc FOUIN demande ce qu'il en est du plan d'exposition au bruit ? Des zones de nuisances autour de l'aéroport ont été déterminées.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas prévu pour l'aéroport d'accueillir de gros porteurs ; l'activité concerne des avions de tourisme essentiellement. Il poursuit en précisant que 7 communes sont impactées effectivement, mais que la zone de nuisance s'arrête avant l'avenue Monnet. Enfin, M. le Maire précise que le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Caumont date de 1982, et qu'il est en cours de révision par la Préfecture.

Un rond-point sera aménagé pour fluidifier le trafic, et assurer une ventilation suffisante.

La question est posée par le groupe de l'opposition de connaître le coût prévisionnel du nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire répond que le coût sera fonction des choix opérés, il estime à environ 4 millions d'euros cette dépense, mais qui sera épaulée par des demandes de subventions dont le DGS connaît tous les rouages.

Jean Marc FOUIN observe que les études réalisées sur la zone des Sumelles auront coûté cher, pour rien !

Monsieur le Maire pense que les prédécesseurs de l'équipe actuelle ont réalisé toutefois de belles choses et qu'il convient de le reconnaître.

Gilles GIAMO revient sur les problèmes de nuisances sonores liées à l'aéroport ; il a fait partie de l'association ADRAC et connaît bien le sujet. Il parle des hélicoptères qui survolent la zone, et pense qu'il y a différente manière d'apprécier le niveau sonore des nuisances. Il évoque une expérience personnelle de mesures.

Jean Marc FOUIN questionne M. le Maire sur l'étude de déplacements aux

Monsieur le Maire répond que la phase finale est en cours et que le marché est rectifié.

Annick DUBOIS évoque l'aménagement de la place de la Liberté.

Monsieur le Maire précise que plusieurs projets pourraient être étudiés comme un kiosque au milieu de la place, ou une fontaine, de manière à aménager avec des végétaux adaptés, un poumon vert permettant des animations, dans le style de bal de village. Aucun projet n'est à ce jour arrêté.

Annick DUBOIS demande où en est le Plan Aménagement et de Développement Durables (PADD), elle note que ce projet prend maintenant une certaine consistance.

Elle demande des précisions sur les hauteurs de faitage en fonction des zones, détails évoqués par le DGS lors de sa présentation. Elle s'interroge sur les différences de hauteurs autorisées entre les Sumelles et les autres zones.

Le DGS explique que ce sont justement les autres zones qui ont fait l'objet de mises à jour, excepté sur les Sumelles où une DUP avait été préalablement accordée.

Jean Marc FOUIN demande quel est le nombre de logements sociaux sur les Sumelles ?

Monsieur le Maire précise que la nature du logement social peut être affectée à une villa, ou une maison individuelle. Dans le projet de modification présenté par la municipalité, environ 200 logements sont prévus, contre 257 initialement, dont 45 % de logements sociaux (soit environ 90 logements), avec de l'intergénérationnel. Il explique la nécessité de respecter la mixité, mais surtout de la maîtriser. Il évoque aussi des projets avec l'association « Handitoit » qui entreraient dans le calcul du taux de logements sociaux. Projets qui peuvent être étendus à d'autres structures.

Il indique qu'il faut une vraie mixité pour éviter les phénomènes de « ghettoisation ».

Un échange s'ensuit entre Michel RAPHAËL et Martine THEVENIN, à propos des attributions de logement et de la création de ghettos liée au regroupement de populations spécifiques. Le premier cite l'exemple de la résidence implantée chemin Traversier de Rodolphe, et des problématiques de voitures ventouses, de trafics de drogue salués par des tirs de feux d'artifices, des conflits de voisinages de toutes natures... la deuxième assure avoir participé aux attributions de ces logements à des familles moriéroides qui n'entrent pas dans la catégorie décrite. Elle s'engage à communiquer les listes en question.



*Monsieur le Maire fait un aparté à propos des commissions d'attribution de logements et de la manière dont les bailleurs gèrent les logements vacants. Il évoque un récent entretien avec l'un d'entre eux, et sa demande exprime que la gestion de ces commissions soit revue.*

*Annick DUBOIS informe que la dernière version du PLH a été adoptée la veille, le 22 février 2021, et qu'il convient de rectifier le texte relatif au PLH dans le projet de PLU. Ce plan préconise la production de 33 logements sociaux neufs, et 8 dans l'ancien, soit 41 logements sociaux, par an, pour la commune de Morières.*

*Monsieur le Maire insiste à propos du discours concernant le logement social ; il s'agit d'un sujet très sensible et qu'il faut aborder en laissant de côté des a priori. La typologie est en train d'évoluer.*

*Gilles GIAMO revient sur le sujet des agriculteurs. La commune en compte un certain nombre, et qu'il faut leur apporter de l'aide. Il parle de l'irrigation des coteaux et de la colline afin d'amener l'eau dans les exploitations. Cette aide est indispensable à son sens pour la poursuite de l'activité viticole.*

*Monsieur le Maire répond par l'évocation d'un projet d'aménagement des collines pour y amener l'eau. Un groupe de viticulteurs très actifs lui a récemment présenté un projet de protection de la zone, qui va dans le sens de la protection incendie également, vue précédemment dans la présentation du PLU.*

*Pour ce qui est de l'aéroport, il précise que personne n'obtiendra son déplacement ; il réaffirme qu'il n'est pas question d'accueillir des gros-porteurs, mais que les 87 hectares de la zone concernent avant tout l'aéroclub. Pour ce qui est des hélicoptères, il s'agit d'une division d'Etat. Les travaux portent sur la rénovation du bâtiment qui est en très mauvais état, il a pu le constater lui-même lors d'une dernière visite.*

*Annick DUBOIS pour conclure demande pourquoi faire voter le PLU tout de suite et ne pas envisager une concertation plus large. Pourquoi tant de précipitation ?*

*Avec les 200 logements sur l'avenue Jean Monnet, elle s'inquiète de l'évolution démographique à venir et de l'impact financier qu'elle pourrait entraîner, et du fait accessoire, que les sommes consacrées aux études sur les Sumelles seront maintenant caduques.*

*Elle explique donc qu'au vu de ses arguments, le groupe opposition vote contre le PLU.*

*Monsieur le Maire apporte des précisions complémentaires :*

#### ↳ **Explications points divers :**

##### ⇒ **Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la colline :**

*La commune avait délibéré en 2018. Le projet est toujours d'actualité. Cela se fera en parallèle de la révision du PLU. Nous sommes en contact avec la chambre d'agriculture à ce sujet.*

*Le PLU que nous proposons permet toujours la création de cette ZAP, puisque les zones concernées sont soit en agricole, soit en naturel.*

##### ⇒ **Projet des Sumelles :**

*Nous avons sollicité l'EPF et la Préfecture pour revoir le projet, comme je vous l'ai expliqué.*

*Aujourd'hui nous attendons leur retour pour savoir si nos demandes de modifications sont acceptées.*

*Si c'est accepté, il faudra peut-être une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique Cela repoussera le projet d'environ un an à un an et demi.*

---

## **Délibération N° 2021-01-002 : Etablissement des lignes directrices de gestion**

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de la transformation de la Fonction Publique et le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion (LDG) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par l'élaboration de ces lignes, le législateur a pour objectif de renforcer l'organisation du dialogue social, de développer des leviers managériaux, de garantir la transparence des procédures RH, de favoriser la mobilité et l'accompagnement des agents publics et d'affirmer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser les orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels envisagés.

Les LDG visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle des ressources humaines de votre collectivité, notamment en matière de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Chaque collectivité territoriale doit élaborer sa stratégie visant à piloter les ressources humaines et définir les enjeux et les objectifs.

Cette stratégie peut être établie pour une durée de 6 ans maximum (possibilité de révision annuelle) avec consultation préalable du Comité Technique.

Les Commissions Administratives Paritaires ne seront plus compétentes pour examiner la candidature des fonctionnaires dans le cadre de la promotion interne à compter du 01/01/2021. Toutefois, la loi a confié au Président du Centre de Gestion de Vaucluse l'établissement des listes d'aptitude départementales pour les collectivités affiliées selon les critères définis par les LDG.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- D'adopter les lignes directrices de gestion annexées à la présente délibération et présentées **au comité technique du 14 janvier 2021.**

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,**

- **DÉCIDE** d'adopter les lignes directrices de gestion, qui prennent effet au 01/01/2021 pour une durée de 3 ans (maximum 6 ans) et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

Vote du Conseil Municipal  
**A l'unanimité**

*Christèle PELISSIER fait observer le manque de visibilité des chiffres affichés, elle regrette aussi que la notion de compétence ne soit pas davantage évoquée dans ces lignes directrices. Elle considère que ce critère est aussi important que l'ancienneté au niveau des avancements de grades.*

*Monsieur le Maire indique être très sensible à la promotion interne, et y être très attentif. Il précise à Madame PELISSIER qu'elle peut adresser ses éventuelles questions sur le sujet ou demander un entretien avec lui pour évoquer ces questions.*

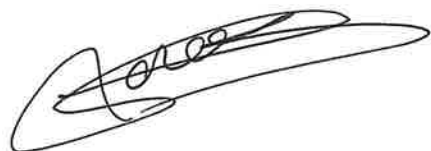
*D'ailleurs cette proposition vaut pour tous les sujets que les membres de l'opposition souhaiteraient discuter avec lui.*

*Il remercie Annick DUBOIS pour les entretiens réguliers mensuels permettant d'aborder les questions de fonctionnement, de représentativité. Les échanges sont riches, variés, et constructifs.*

~~~~~

**Monsieur le Maire après avoir remercié tous les membres du conseil municipal, le personnel municipal présent, et la presse, lève la séance à 20h45.**

**Jade MORENAS,  
Conseillère Municipale**



**Le Maire,  
Grégoire SOUQUE**

